MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 26 juin 2019 fixant la liste d'admission au concours d'ingénieur-élève des mines ouvert aux élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech - Année 2019

Le ministre de l'économie et des finances

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 fixant les modalités de recrutement des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris et des élèves de Télécom ParisTech en qualité d'ingénieur-élève des mines;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'un concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech;

Vu la liste établie le 26 juin 2019 par le président du jury,

Arrête:

Article 1er

Les élèves de Mines ParisTech et Télécom ParisTech dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieur-élève des mines (année 2019):

Liste principale

- 1. Mme Marie ABADIE.
- 2. M. Godefroy GALAS.

Liste complémentaire

- 3. M. Jean-Baptiste GUILLAUMIN.
- 4. -

Article 2

Le chef du service du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juin 2019.

Le président du jury, Luc Rousseau